

FORMATION A LA MOBILITE DES CONDUCTEURS DE TAXI

À l'issue de la formation, le stagiaire pourra solliciter l'obtention d'une autorisation d'exercice de la profession de conducteur de taxi auprès de la Préfecture de la Charente (Arrêté du 11 août 2017 relatif à la mobilité des conducteurs de taxi).

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Nouvelle-Aquitaine - Charente est organisme de formation agréé par la Préfecture de la Charente pour ces formations sous le numéro 16.19.001.



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

NOUVELLE-AQUITAINE

CHARENTE

Non certifiante

Initiation

Présentiel

Financement possible,
nous consulter

Les objectifs

La formation porte sur deux modules d'approfondissement obligatoires :

- Mieux connaître son territoire pour mieux renseigner ses clients
- Connaître et appliquer la réglementation locale

Pré-requis

- Être conducteur de taxi, avoir sa carte professionnelle et souhaiter exercer en Charente

Les + de la formation

- Nos experts formations vous accompagnent dans :
- L' établissement de votre parcours formation
- L'étude des modalités de prise en charge
- La bonne information sur le CPF et toutes les évolutions réglementaires en matière de formation
- Nos formations sont adaptées aux particularités des TPE selon des modèles différents : Courts, séquencées et délocalisées

Tarifs*

400 €*



Durée

2 jours soit 14h

**prise en charge financière possible en fonction des droits acquis et du statut (demandeur d'emploi, salarié, stagiaire de la formation professionnelle...).*

Formation non accessible en bloc de compétences.



Effectif

Minimum : 6

Maximum : 12



Public

Tout public

Délais et modalités d'accès

Sur inscription toute l'année, jusqu'à 48 heures avant le début de la formation, selon les places disponibles. Consulter le calendrier des formations sur

<https://www.cma-charente.fr/>

Formation accessible aux personnes en situation d'handicap. Des besoins spécifiques ? Contacter notre référent handicap



Programme

Jour 1 : Partie réglementation locale :

- La Loi du 29 décembre 2016 :
 - Les impacts sur les conditions d'obtention de la carte professionnelle.
 - Les nouvelles instances.
- Les Arrêtés préfectoraux de 2010 sur la réglementation de l'exploitation des véhicules taxi dans le département de la Charente.
- L'arrêté fixant les prix limites applicables au transport public de voyageurs par taxi automobile pour l'année 2020.
- Les dispositifs réglementaires particuliers (sous plaque, règles de circulation régies par les communes,...).

Jour 2 : Partie Connaissance du territoire :

- Présentation du territoire
 - La Région Nouvelle Aquitaine
 - Le département Cartographie.
 - La fiche d'identité : nombre d'habitants, de communes, élus principaux et représentants de l'Etat.
 - Les composantes géographiques (relief et points culminants, forêts, géologie, cours d'eau).
 - L'organisation politique et administrative : préfecture et sous-préfectures, communes, pays, cantons, communautés de communes.
- Les caractéristiques et atouts du territoire
 - Zoom sur les principales villes
 - Les lieux d'éducation : universités, formation,...
 - Les équipements culturels : musées, salles de spectacle, théâtres,...
 - Les loisirs : plans d'eau, aires de loisirs, nautisme, golfs, croisières,...
 - Les sites labellisés : « Plus beau village de France », « petites cités de caractère », « villes et pays d'art et d'histoire »,...
 - Les parcs et jardins.
 - Les édifices : châteaux, moulins, églises, abbayes, chapelles.
 - La gastronomie : spécialités, tables étoilées.
 - Les événements culturels et festivals.
 - Les personnalités liées au département.

Méthodes et moyens pédagogiques

Techniques d'animation

- Apports de connaissances actualisées
- Echange et retours d'expériences
- Interrogation du groupe et mise en perspective des connaissances

Ressources

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur et d'un paperboard

Outils supports

- Support de formation remis aux stagiaires

Formateur-trice

Nos formateurs Tancrede BLONDIAUX et Christine OLMER possèdent une solide connaissance du domaine professionnel taxi et répondent aux obligations de qualification dans le cadre de l'agrément préfectoral.

Suivi et évaluation

- Feuille d'émargement
- Évaluation de satisfaction
- Évaluation de fin de formation
- Attestation de fin de formation



Pour aller plus loin

Utiliser les réseaux sociaux



Construire et développer son offre commerciale



Formation continue des conducteurs de taxi

Contactez-nous !

Chambre de métiers et de l'artisanat Nouvelle-Aquitaine Charente
68, Avenue Gambetta, 16021 ANGOULÊME CEDEX
www.cma-charente.fr

Service FTLV :
Nathalie CHAILLOU
05 45 90 47 11
formation.artisans@cma-charente.fr



SIRET : 130 027 923 000 31 CHARENTE NAF 9411Z
Organisme de formation enregistré sous le n° 75 33 12814 33 auprès du Préfet de région

